

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**PEAC 2018/2019 - CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION UNI-SON DANS LE CADRE DE
LA RESIDENCE DE TRAVAIL DU GROUPE LA
LOCOMOBILE**

Direction Proximité – Culture
LP/LRM
N° 2020-D- 64

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ⇒ **VU**, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ **VU**, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- ⇒ **VU**, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention pour la mise en œuvre de la résidence de travail du groupe la Locomobile, passée entre l'association Uni-Son située Espace Saint-Eutrope, 15 rue Saint-Eutrope 17100 Saintes, et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit la mise à disposition, durant l'hiver 2019/2020, d'un lieu d'accueil sur le site de l'Epiphyte pour la résidence de travail du groupe la Locomobile.

Article 3 – En contrepartie, l'association Uni-Son s'engage à proposer un temps de présentation du travail en cours auprès du jeune public accueilli à l'Epiphyte.

Des temps de présentation sont également prévu pour les scolaires les 30 mars après-midi, et les 2 et 3 avril au matin.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **10 mars 2020**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 11/03/2020
Publié ou notifié,
Le 11/03/2020